



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension et versement de la prime aux professionnels de l'aide à domicile

Question écrite n° 29692

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'exclusion des professionnels de l'aide à domicile de la prime promise aux personnels en première ligne dans la crise sanitaire. Il lui rappelle que les aides à domicile ont pourtant permis aux plus fragiles, âgés et ou handicapés, d'être pris en charge et de supporter l'isolement lié au confinement. Leur dévouement, leur engagement et leur courage, notamment en l'absence de masques et autres équipements de protection, a aussi contribué à désengorger les hôpitaux. Il lui demande donc l'extension et le versement de la prime aux professionnels de l'aide à domicile dès le mois de mai 2020.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29692

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3482

Question retirée le : 1^{er} septembre 2020 (Fin de mandat)